



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bases

Question écrite n° 16438

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de la reconversion de la base militaire d'Albion (Vaucluse). Depuis deux ans, des habitants de Haute-Provence, groupés au sein de plus de 100 associations, travaillent à l'élaboration de projets de reconversion civile de cette base militaire. Par ailleurs, une réflexion commune sur la faisabilité de ces projets s'est amorcée entre les associations et le SIVU d'Albion. Or, le 19 mai dernier, le délégué interministériel, lors d'une réunion groupant toutes les parties concernées par la reconversion de la base, a affirmé qu'elle resterait militaire. Cette décision unilatérale réduit à néant les efforts déployés par les acteurs locaux dans le sens d'une reconversion de l'exceptionnel potentiel foncier et immobilier de ce site. Ils se voient aujourd'hui opposer une fin de non recevoir : on leur signifie l'immuable destination militaire des bâtiments. La reconversion du plateau d'Albion donne pourtant l'occasion à l'Etat de consulter les acteurs locaux, porteurs de projets, dont l'aspiration à participer à l'élaboration de leur propre avenir paraît légitime. D'autant que les trois montagnes Ventoux-Lure-Lubéron constituent un « pays », entité à la base du maillage du territoire préconisé par la future loi d'orientation d'aménagement du territoire et que le plateau d'Albion se situe au centre de ce pays. Il l'interroge donc sur le devenir du plateau d'Albion et lui demande quel est son point de vue sur les alternatives à la remilitarisation de la zone, en particulier sur la possibilité de convertir ce site en une université européenne du troisième millénaire.

Texte de la réponse

Les propositions d'utilisation scientifique du plateau d'Albion ont été examinées pour la première fois à la fin de l'année 1998 par trois départements du CNRS, qui ont conclu unanimement à l'inadaptation du site eu égard au coût que représenterait le fonctionnement d'un centre de recherches civiles. Au mois de mai 1999, un nouveau projet a été déposé par un universitaire. Ce projet, qui contenait quelques éléments complémentaires par rapport au précédent, ne renouvelait pas cependant la proposition précédente de manière significative. Il a toutefois fait l'objet d'une expertise par un scientifique indépendant, qui a conclu une nouvelle fois que le programme proposé et les caractéristiques du site comparées à d'autres sites existants ne justifiaient pas un investissement des organismes de recherche sur le plateau d'Albion. Sensible à l'enjeu à la fois économique et symbolique que représente localement le site d'Albion, le ministre de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie n'exclut pas que des voies nouvelles pour la reconversion du site, ne s'appuyant pas sur ses caractéristiques physiques mais plutôt sur la cohérence d'un projet nouveau (surveillance d'espaces par exemple ou encore suivi des débris spatiaux) puissent faire, pendant un an, l'objet d'un examen complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16438

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3693

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6046